

DELIBERATION DD2026_048

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 avril 2026

LE 23 avril 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	80
Votants	82
Pouvoirs	2

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN DE L'EPIC PERIMOUV'

PRESENTS :

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BARA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, Mme BONNAUD-CATTEROU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CASTAGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADES, M. GUILLEMET, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, M. MALLET, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. TALLET, M. WEBER

POUVOIR(S) :

M. DUNOYER donne pouvoir à M. CADET

M. DETRIEUX donne pouvoir à Mme VILLENEUVE

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN DE L'EPIC PERIMOUV'

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) « Périmouv' » est une régie à personnalité juridique et autonomie financière instituée par le Grand Périgueux, dont il est une émanation, pour assurer l'exploitation de transports de personnes.

Que la régie s'est vue confier, par contrat de délégation de service public, l'exploitation du réseau de transports urbain de personne du Grand Périgueux, mais également la gestion du PériVélo et autres modes de mobilités.

Que Périmouv' est géré par :

- Un conseil d'administration composé de 14 membres dont 10 représentants du Grand Périgueux, 3 représentants du personnel et 1 représentant des usagers. Ce conseil d'administration élit en son sein un président.
- Un directeur qui est le représentant légal de l'établissement.
- Un agent comptable, mission confiée aux services du ministère des finances.

Qu'il convient donc de désigner les 10 représentants du Grand Périgueux à l'EPIC Péribus.

Qu'il est donc proposé que soient désignés :

- Représentants du Grand Périgueux :

MARTY Alain
CADET Michel
VILLENEUVE Agnès
FOLGADO Violette
AMELIN Jean Louis
REYNET Daniel
CHANTEGREIL Florian
GEOFFROID Marc
DRUILLOLE Christelle
TALLET Clovis

- Représentants du personnel

RICHARD Gregory
SLAOUI Chouki
PLANCHEZ Laurent

- Représentant des usagers

Un représentant d'une association d'usagers

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de désigner les membres du conseil d'administration de l'EPIC PERIMOUV ci après :

Représentants du Grand Périgueux :

MARTY Alain
CADET Michel
VILLENEUVE Agnès
FOLGADO Violette
AMELIN Jean Louis
REYNET Daniel
CHANTEGREIL Florian
GEOFFROID Marc
DRUILLOLE Christelle
TALLET Clovis

Représentants du personnel

RICHARD Gregory
SLAOUI Chouki
PLANCHEZ Laurent

Représentant des usagers

Un représentant d'une association d'usagers

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 04/05/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 04/05/2026	Périgueux, le 04/05/2026
Le secrétaire de séance Pascal PROTANO	Le Président Jacques AUZOU